



## Saint Michel le Cloucq Vendée

### NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2017, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Le projet de budget 2017 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services, de ne pas augmenter la fiscalité ni la dette.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

#### **BUDGET GENERAL**

##### **↳ La section de fonctionnement**

Elle s'équilibre à 923 370.33 € soit un budget en augmentation de 1.91 % par rapport au budget 2016.

## Les recettes

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 923 370.33 € et se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variation
013 – Atténuation de charges	6 000.00 €	15 000.00 €	+ 9 000
70 – produits des services	56 250.00 €	59 100.00 €	+ 2 850
73 – Impôts et taxes	384 570.00 €	402 000.00 €	+ 17 430
74 – Dotations et participations	277 562.00 €	278 300.00 €	+ 738 €
75 – Autres produits de gestion courante	11 000.00 €	11 000.00 €	/
76 – Produits financiers	2.00 €	2.00 €	/
77 – Produits exceptionnels	800.00 €	1 350.00 €	+ 550 €
042 – Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	/
002 – Résultat antérieur	169 857.42 €	156 618.33 €	-13 239.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>906 041.42 €</b>	<b>923 370.33 €</b>	<b>+ 17 328.91</b>

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie, accidents de travail ou maladie professionnelle.

Chapitre 70 : il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, le transport scolaire, le remboursement effectué par les budgets annexes suite à la mise à disposition de personnel et le remboursement de frais annexes à la location des salles.

D'autres recettes sont également enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans les cimetières et la redevance d'extraction des carrières Kleber Moreau.

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante est celle de la fiscalité locale.

En 2016, le conseil municipal avait décidé d'augmenter les taux. Pour 2017, la décision a été prise de les maintenir.

Taxes directes locales	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	16.86%	17.20%	17.20%
Taxe foncière bâti	17.04%	17.38%	17.38%
Taxe foncière non bâti	47.42%	48.37%	48.37%

L'état 1259 n'a pas été transmis par la DGFIP avant le vote du budget primitif donc il a été décidé d'inscrire la somme de 348 000 €.

D'autres postes de recettes importants : la taxe additionnelle aux droits de mutation (25 000 €), le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (29 000 €).

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution en raison de l'effort de contribution au redressement des finances publiques demandé par l'Etat depuis 2014. La commune a inscrit la somme de 190 500 € pour 2017.

Pour les autres dotations de l'Etat, elles ont été estimées ainsi : 25 000 € pour la dotation nationale de solidarité rurale et 20 000 € pour la dotation nationale de péréquation.

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires est reconduit pour 2017 ce qui représente une recette d'environ 6 000 €.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante et est constitué pour la commune des encaissements de locations (3 salles et un locatif) pour un montant prévisionnel de 11 000 €.

## Chapitre 76 : Les produits financiers

Pour St-Michel-le-Cloucq, ce sont les parts sociales du Crédit Agricole de 2 €.

Chapitre 77 : il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances et l'enregistrement des cessions des immobilisations.

Chapitre 042 – il concerne des opérations d'ordre budgétaires et notamment les travaux en régie.

## **Les dépenses**

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 923 370.33 € et se répartissent comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Variation</b>
011 – Charges à caractère général	219 000 €	205 250 €	-13 750
012 – Charges de personnel	309 000 €	330 000 €	+ 21 000
014 – Atténuation de produits	4 744 €	12 000 €	+ 7 256
65 – Autres charges de gestion courante	50 550 €	51 600 €	+ 1 050
66 – Charges financières	16 000 €	14 000 €	-2 000
67 – Charges exceptionnelles	100 €	100 €	/
022 – Dépenses imprévues	26 497.42 €	30 510.33 €	+ 4 012.91
023 – Virement à l'investissement	230 000 €	250 000 €	+ 20 000
042 – Opérations d'ordre	50 150 €	29 910 €	-20 240
<b>TOTAL</b>	<b>906 041.42 €</b>	<b>923 370.33 €</b>	<b>17 328.91</b>

Chapitre 011 : il s'agit de dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, livres de bibliothèque, fournitures scolaires, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, contrats de maintenance, primes d'assurance, frais d'affranchissement, téléphone, impôts et taxes payées par la commune,...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Afin de remplacer un agent titulaire en arrêt maladie, la commune avait recours à un prestataire extérieur. Depuis septembre 2016, la commune a décidé d'employer directement un agent et donc les frais de personnel se retrouvent sur ce chapitre (auparavant chapitre 011).

En 2017, la commune recrutera deux agents vacataires afin de réaliser le recensement de la population en début d'année.

L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité), les augmentations de charges patronales ainsi que le Protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) en faveur des fonctionnaires impactent sur l'augmentation des dépenses de ce chapitre.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il s'agit : - des dégrèvements accordés par délibération du Conseil municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs

- De l'attribution de compensation négative à rembourser à la Communauté de Communes du pays de Fontenay-le-Comte : TPU, service autorisation droits des sols, service Hygiène et sécurité.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- le versement des indemnités et cotisations des élus
- les subventions de fonctionnement aux associations
- la subvention au CCAS

## Chapitre 66 : Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette

## Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

## Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de €

### ↳ La section d'investissement

Elle s'équilibre à 769 391.31 €.

### Les recettes

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 769 391.31 €.

Chapitre	BP 2016	BP 2017
001 – Excédent investissement reporté	212 231.05 €	132 775.19 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement, Don	104 44.55 €	63 000 €
1068 – Affectation section fonctionnement	0 €	200 356.12 €
13 - Subventions	17 369 €	30 500 €
16 - Emprunts	58 €	/
021 – Virement prévisionnel	230 000 €	250 000 €
040 – Opérations d'ordre	50 150 €	29 910 €
041 – Opérations patrimoniales	80 093.09 €	45 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>694 345.69 €</b>	<b>769 391.31 €</b>

Les principales recettes sont constituées par :

- le remboursement du FCTVA à hauteur de 58 000 € (2016 et 2017)
- la taxe d'aménagement à hauteur de 2 000 €
- le don de l'Amicale laïque à hauteur de 3 000.00 €
- les subventions à hauteur de 30 500 €

### Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à

Chapitre	BP 2016	BP 2017
16 – Remboursement emprunts	57 000 €	59 200 €
020 – Dépenses imprévues	31 580.29 €	27 603.78 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	/	50 €
041 – Opérations patrimoniales	80 093.09 €	45 000 €
<b>Opération</b>		
101 – Acquisitions diverses	166 000 €	120 800.50 €
102 – Bâtiments divers	117 422.44 €	42 404.91 €
103 – Voiries diverses	96 249.87 €	120 832.12 €
106 - PLU	20 000 €	10 000 €
108 – Atelier municipal	/	15 000 €
109 – Aide à l'habitat	4 500 €	3 000 €
110 – Aménagement de la Pagerie	121 500 €	325 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>694 345.69 €</b>	<b>769 391.31 €</b>

Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Etudes et travaux suite au Contrat Communal d'Urbanisme (CCU) 325 500 €
- Achat de terrains 105 000 €
- Voirie (trottoirs, eaux pluviales, PAVE) 100 000 €
- Révision du PLU 10 000 €
- Etude sur un nouvel atelier municipal 15 000 €
- Classe mobile de l'école 8 000 €

### **Budget annexe Assainissement**

Ce budget s'équilibre à la somme de 77 650.98 € pour la section d'exploitation et à 118 155.96 € pour la section d'investissement.

### **Budget annexe Transports scolaires secondaires**

Ce budget s'équilibre à la somme de 16 101.19 € en section de fonctionnement.  
Il n'y a pas de section d'investissement.